

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 2 juin 2020, s'est réuni le 8 juin 2020, sous la présidence de Mme Corinne BARBASSO-BRUAS, Maire.

Présents : Mme Corinne BARBASSO-BRUAS, M. Michel DUPREZ, Mme Florence RODET-CURTY, M. Paul ROCHEFORT, M. Joseph MARTIN, M. Jean-Claude MATILLON, M. Maurice GUERRIERI, M. Patrice SAUVAGEON, Mme Héléne HUGUES, M. Serge OLLAGNIER, Mme Laurence FLANDIN, Mme Pascale PERRIN, M. Bruno METRAL, Mme Marie-Laure RUE, M. Martin GUILLEMOT, Mme Renée OECHSLIN, M. Mathieu VAN HAESEBROECK, Mme Agnès ESPINOUX, M. Olivier ARAUJO, M. Thierry DUCHARNE, Mme Carole CHAVANET, M. Gilles GIRE, Mme Arielle CABON, M. Laurent FOUCRIER

Absents ayant donné pouvoir : Mme Annie LEGROS à Mme Corinne BARBASSO-BRUAS

Absents : Mme Véronique DUGOUJON, Mme Nathalie MASSENZIO,

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 25

Secrétaire de séance : M. Olivier ARAUJO

Affichage du compte-rendu sommaire : 15/06/2020

.....

Madame le Maire rend compte d'une décision prise dans le cadre des compétences que lui a déléguées le conseil municipal, en application des articles L 2122-22 et 2122-23 du code général des collectivités territoriales :

- Décision 2020_DEC_003 du 25 mai 2020 : fixation des tarifs des accueils de loisirs périscolaires municipaux du 2 juin au 3 juillet 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITÉ, désigne Monsieur M. Olivier ARAUJO en qualité de secrétaire de séance.

A L'UNANIMITÉ, décide, pour le bon fonctionnement du service des Accueils périscolaires du midi et du soir pour l'année scolaire 2020-2021, de créer 8 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité : 3 postes à 6h50 hebdomadaires, 2 postes à 7h40 hebdomadaires, 1 à 14h10 hebdomadaires et 2 à 15h hebdomadaires.

A L'UNANIMITÉ, décide la création d'un emploi non permanent d'ATSEM à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2020-2021 de 1300 heures annuelles, pour la 5^e classe de l'école maternelle.

A L'UNANIMITÉ, décide la création d'un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet pour accroissement temporaire d'activité afin d'absorber la charge de travail qui a fortement augmentée au niveau des services administratifs du fait de la gestion de la pandémie liée au COVID19, en particulier au service des ressources humaines. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée d'environ 6 mois du 15 juin 2020 au 31 décembre 2020.

A L'UNANIMITÉ, décide de prolonger la durée de deux emplois non permanents à temps complet, un poste d'adjoint administratif affecté au service accueil et voirie jusqu'au 22 septembre 2020 et un poste de chargé de missions évènementielles jusqu'au 27 septembre 2020.

A L'UNANIMITÉ, décide la création de deux postes : un poste d'agent de maîtrise au service espaces verts et un poste de rédacteur au service Ressources Humaines dans le cadre de la procédure de la Promotion Interne 2020, à compter du 1er août 2020, et d'autoriser la modification du tableau des effectifs, afin de permettre à ces agents de bénéficier de cet avancement au sein de la Commune.

A L'UNANIMITÉ, autorise la signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat 2018-2028 avec le Centre de Ressources en Botanique Appliquées (CRBA), ayant pour objet une modification concernant les locaux mis à disposition du CRBA provisoirement dans l'attente de la construction du bâtiment neuf.

A L'UNANIMITÉ, autorise la signature de la convention ayant pour objet la mise à disposition par la Métropole de Lyon de l'environnement numérique de travail (ENT) « laclasse.com » au bénéfice de l'école maternelle les Écureuils pour un montant annuel de 150 €.

A L'UNANIMITÉ, décide de budgétiser partiellement la contribution communale au SIGERLY 2020 pour un montant de 145 495,14 € correspondant au fonctionnement et aux travaux d'éclairage public, la part correspondant aux travaux de dissimulation coordonnée des réseaux d'un montant de 305 183,21€ étant fiscalisée.

A L'UNANIMITÉ, demande au CDG69, au nom de la commune, de conduire la procédure de passation du marché concernant l'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel.

A L'UNANIMITÉ, décide de prendre en compte des restrictions de l'usage des lieux municipaux par les acteurs économiques du fait de la pandémie liée au COVID19. Pour le local médical, la terrasse du restaurant et l'espace du coworking, les montants dus au titre des locations de ces lieux municipaux seront réduits.

A L'UNANIMITÉ, autorise le remboursement des billets des spectacles annulés du fait de la fermeture du Théâtre Melchior due à la pandémie liée au COVID19. Le conseil municipal autorise également la collecte du montant des billets des spectateurs ne souhaitant pas être remboursés et le reversement intégral de cette somme aux artistes dont le spectacle a été annulé au prorata du montant de leur cachet.

A L'UNANIMITÉ, autorise le maire à demander une aide financière à l'office artistique région Nouvelle Aquitaine pour la programmation au théâtre Melchior du spectacle « sur le fil ».

A L'UNANIMITÉ, autorise la demande d'une subvention auprès de la Métropole pour la réalisation d'une étude hydrologique et la mise en place de systèmes d'adduction d'eau au Domaine Melchior Philibert dans le cadre du programme d'actions PENAP 2019 – 2023 – appel à projets n° 2.

AINSI DÉLIBÉRÉ
Le Maire
Corinne BARBASSO-BRUAS